

**Procès-verbal du conseil municipal
de la municipalité du village de Stukely-Sud**

Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la municipalité du village de Stukely-Sud, tenue le vingt-sixième jour du mois de novembre deux mille quinze à 9 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

le conseiller Denis Garneau, siège numéro 1
la conseillère Francine De Rouin, siège numéro 3

Sont absents :

le conseiller Jean-Paul Barrette, siège numéro 2
le conseiller Charles L'Heureux-Riel, siège numéro 4
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5
le conseiller Christian Plante, siège numéro 6

sous la présidence du maire Gérald Allaire. La directrice générale et secrétaire-trésorière Louise Tremblay consigne les délibérations.
Il y a 6 personnes dans l'assistance.

Constat et mention sont faits par le Maire que tel que stipulé à l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié au moins deux jours d'avance par la directrice générale et secrétaire-trésorière, à tous les membres du conseil ainsi qu'au maire, le 24 novembre 2015.

2015.11.515

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE à 9 heures

Monsieur le maire et la conseillère Francine de Rouen, après avoir attendu et connaissant les motifs d'absence des membres du conseil, constatent le défaut du quorum et ajournent la présente séance au 30 novembre 2015 à 9 heures après que la directrice générale et secrétaire-trésorière ait signifié un avis spécial de convocation aux membres du conseil.

Gérald Allaire
Maire

Louise Tremblay,
Directrice générale et secrétaire-trésorière